



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Patrimoine
Service des Études et Projets de Construction

CAHIER DES CHARGES

**SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DES FACADES DE
L'IMMEUBLE TOUR DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR**

JUILLET 2019

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la rénovation des façades de l’immeuble Tour de son Siège à Dakar, au Sénégal.

Les travaux envisagés consistent au remplacement de la menuiserie aluminium, ainsi que le revêtement dur des façades dudit immeuble.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé des études techniques et du suivi de l’exécution desdits travaux.

II - DESCRIPTION DES FACADES DE L'IMMEUBLE

Les façades de l’immeuble Tour du Siège de la BCEAO à Dakar comprennent, notamment :

– Menuiseries aluminium :

- ✓ les deux halls abritant les postes de contrôle physique au rez-de-chaussée ;
- ✓ les murs rideaux filants verticaux ;
- ✓ les balcons des étages allant de la mezzanine à l’étage R+19 ;
- ✓ les fenêtres cadres extérieurs de l’ensemble de la Tour.

– Revêtement dur en marbre :

Les colonnes qui font office de brise-soleil des façades de l’immeuble Tour du Siège de la BCEAO sont revêtues de pierres naturelles, plus particulièrement des plaques de marbre fixées à la paroi par de la colle et des agrafes. Il a été constaté, sous l’effet du temps, de nombreuses chutes de plaques de marbre à plusieurs endroits.

III – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAITRE D'OEUVRE

Les prestations attendues du Maître d’œuvre peuvent être réparties en deux missions principales comme suit :

III. 1 Mission d'études techniques du projet

La mission d’études techniques concerne notamment :

- l’expertise de l’ensemble des façades de l’immeuble sanctionnée par un rapport faisant ressortir notamment l’état de dégradation des façades et formulant des recommandations précises pour les travaux à réaliser en vue de :
 - réparer les maçonneries en façade ;
 - remplacer le revêtement dur ;
 - remplacer le mur rideau pour assurer l’étanchéité et l’isolation thermique et phonique de la façade légère (dans la perspective d’une meilleure efficacité énergétique du bâtiment) ;
 - l’établissement de notes de calcul justificatives des prescriptions ;
 - l’élaboration du Dossier d’Appel d’Offres (DAO) comportant les pièces écrites et graphiques nécessaires et permettant aux entreprises consultées d’appréhender, sans ambiguïté la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
 - l’assistance au Maître de l’Ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires pour permettre le choix des solutions les plus avantageuses tant au plan technique que financier.
-

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur en génie-civil avec cinq (5) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un architecte justifiant d'une expérience avérée en aménagement de façades;
- un ingénieur énergétique ayant une bonne expérience dans le domaine.

III. 2 Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de bonnes expériences dans le domaine :

- un ingénieur génie civil avec une expérience significative en gestion de projet notamment dans les rénovation de bâtiment ;
- un ingénieur énergétique, ayant une bonne expérience dans le domaine ;
- un technicien supérieur en bâtiment avec une expérience significative en pose de menuiserie aluminium en façades et de carrelage mural.

V – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission sera effectuée par les prestataires pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies.

VI – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale de la société ;
- liste des références dans le domaine des façades de bâtiment.

VII – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la description détaillée des prestations qu'ils se proposent d'offrir ;
- la méthodologie et le programme de travail (délai d'étapes à préciser) ;
- la nature des rapports d'étape qu'ils auront à fournir ;
- le temps nécessaire pour la mission ;
- l'effectif et les curriculums vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des outils numériques et de mesure à utiliser pour la bonne exécution des prestations.

VIII – OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera décomposée en deux parties comme suit :

- frais relatifs à la mission d'études techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement d'éventuels experts non résidents sur le site ;
- frais de séjour d'éventuels experts non résidents sur le site ;
- frais de logistique.

IX – CADRE DE DEVIS

Item	Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1	Mission d'études techniques			
1.1.	Expertise des façades - ingénieur en génie-civil - architecte - ingénieur énergétique			
1.3.	Élaboration du Dossier d'Appels d'Offres (DAO) et sélection du prestataire	FF		
2	Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût des travaux)			
Montant Total HTVA (FCFA)				